



## calcul de la part réservataire

Par **victorialou**, le **25/01/2012** à **19:52**

Bonjour,

ma maman est décédée il y a un an, en laissant un mari(mon beau père), 2 petits fils venant en représentation de mon frère décédé et une fille (moi-même). La succession traîne et rien n'est encore signé.

Ma mère avait un appartement (évalué à 140 000€) à son nom propre, et payé à crédit par ma mère et mon beau père mariés sous le régime de la séparation de biens. En 2005, elle avait fait donation par préciput et hors part à mon beau père d'un terrain (venu augmenter la superficie du terrain de sa maison en propre), évalué en 2007 à 92 000 € (lors d'une donation que lui-même a faite à son fils).

Mon beau père a choisi le quart en pleine propriété.

Je voudrais savoir si mes neveux et moi ne sommes pas lésés, s'il n'y a pas atteinte à notre part réservataire.

Si oui, que faire ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.